



Crise sanitaire et dispositions et information vis-à-vis des Français bloqués à l'étranger

Question n° 14884 adressée à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères

À publier le : 26/03/2020

Texte de la question : M. Olivier Cadic attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des Français actuellement à l'étranger. En effet, il semble que les postes diplomatiques et consulaires, dépassés par le grand nombre d'appels, ne sont plus en mesure d'apporter une information à nos compatriotes bloqués dans des pays avec lesquels les liaisons aériennes ne se font plus. Il leur est demandé de se rapprocher des compagnies aériennes, alors que celles-ci ne semblent pas plus en mesure d'assurer une information quant aux vols potentiellement affrétés. A l'heure où certains aéroports ferment, il lui demande instamment de prendre des dispositions urgentes pour la bonne information de nos compatriotes.